



**Vernehmlassung zur Strategie Nachhaltige Entwicklung 2030**  
**Consultation sur la Stratégie pour le développement durable 2030**  
**Consultazione sulla Strategia per uno sviluppo sostenibile 2030**

Organisation Organizzazione	Etat de Vaud
Adresse Indirizzo	Place du Château 1, 1014 Lausanne
Kontaktperson für inhaltliche Rückfragen (Telefonnummer, E-Mail) Personne de contact pour les questions relatives au contenu (numéro de téléphone, e-mail) persona di contatto per domande sui contenuti (numero di telefono, e-mail)	Gaël Gillibert (021 316 70 10, <a href="mailto:gael.gillibert@vd.ch">gael.gillibert@vd.ch</a> )
Verantwortliche Person Personne responsable Persona responsabile	Guillaume de Buren

Bitte senden Sie Ihre Stellungnahme elektronisch an [aemterkonsultationen@are.admin.ch](mailto:aemterkonsultationen@are.admin.ch). Sie erleichtern uns die Auswertung, wenn Sie uns Ihre Stellungnahme **als Word-Dokument** zur Verfügung stellen.

Merci d'envoyer votre prise de position par courrier électronique à [aemterkonsultationen@are.admin.ch](mailto:aemterkonsultationen@are.admin.ch). Un envoi **en format Word** facilitera grandement notre travail.

Si prega di inviare i vostri pareri all'indirizzo di posta elettronica [aemterkonsultationen@are.admin.ch](mailto:aemterkonsultationen@are.admin.ch). L'invio in **formato Word** faciliterà notevolmente il nostro lavoro.

## 1. Generelle Fragen zur Strategie Nachhaltige Entwicklung 2030

### Questions générales sur la Stratégie pour le développement durable 2030

### Domande generali sulla Strategia per uno sviluppo sostenibile 2030

Question 1	Êtes-vous globalement favorables au projet de la stratégie ?
Antwort	<input type="checkbox"/> ja <input type="checkbox"/> eher ja <input type="checkbox"/> eher nein <input type="checkbox"/> nein
Réponse	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> plutôt oui <input checked="" type="checkbox"/> plutôt non <input type="checkbox"/> non
Risposta	<input type="checkbox"/> sì <input type="checkbox"/> piuttosto sì <input type="checkbox"/> piuttosto no <input type="checkbox"/> no
Erläuterung Explication Spiegazione	Une stratégie fédérale sur le développement durable est une nécessité, mais le déficit de prise en compte de l'articulation des compétences Confédération-cantons nous empêche d'exprimer une satisfaction. Ce déficit s'exprime concrètement, tant dans le processus d'élaboration que dans les nombreuses omissions concernant la mise en œuvre prévue.

<b>Question 2</b>	<b>Les trois thèmes préférentiels sont-ils correctement définis ?</b>
Antwort	<input type="checkbox"/> ja <input type="checkbox"/> eher ja <input type="checkbox"/> eher nein <input type="checkbox"/> nein
Réponse	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> plutôt oui <input checked="" type="checkbox"/> plutôt non <input type="checkbox"/> non
Risposta	<input type="checkbox"/> sì <input type="checkbox"/> piuttosto sì <input type="checkbox"/> piuttosto no <input type="checkbox"/> no
Erläuterung Explication Spiegazione	<p>Les thèmes priorisés sont pertinents, mais la démarche de priorisation - et le corollaire d'exclusion de certains objectifs de développement durable (ODD) – contredit la logique systémique de l'Agenda 2030. Dès lors, la pertinence d'une telle priorisation nous semble discutable.</p> <p style="padding-left: 40px;">Par exemple dans le thème préférentiel « Consommation et production durables », il n'y a pas d'objectifs pour les ODD 9, 14 et 17. Les ODD étant indissociables, il est nécessaire de formuler des objectifs pour ces ODD, car leur suppression n'est pas envisageable dans la logique de l'Agenda 2030. En l'état il s'agit de coquilles vides.</p> <p>D'autre part, cette priorisation rompt avec la structure de l'ancienne SDD qui a été maintenue par plusieurs cantons (Genève, Valais et Vaud notamment). Ce maintien s'explique par la pertinence confirmée de cette structuration qui conserve l'entier du panorama multidimensionnel de l'Agenda 2030.</p> <p>Dès lors cette priorisation par la Confédération ne semble opportune ni par rapport au cadre international, ni par rapport à une articulation avec le cadre de référence de plusieurs cantons romands.</p> <p><b>Concernant la définition des thèmes préférentiels</b> : la structure (thèmes préférentiels &gt; sous-thèmes &gt; objectifs &gt; axes stratégiques nationaux et internationaux) n'est pas claire. Le chapitre 4 doit être pourvu d'éléments graphiques (par exemple d'un tableau récapitulatif indiquant quels axes stratégiques correspondent à quels objectifs). Cela permettrait d'améliorer la lisibilité, l'accessibilité et la vérifiabilité de la SDD 2030.</p>

**Question 3**

**Êtes-vous d'avis que certains éléments ne sont pas ou pas suffisamment pris en compte dans la stratégie ? Si oui, lesquels ?**

<p>Erläuterung Explication Spiegazione</p>	<p>[DGE-DIREN] <b>L'articulation entre les thèmes prioritaires est insuffisante.</b> Il existe des arbitrages entre ces thèmes qui devraient être mis en évidence. De plus, des éléments de pondérations entre les intérêts potentiellement divergents devraient être clairement stipulés pour produire un effet de priorisation.</p> <p>Par exemple : la question des <b>transports des biens et services</b> (notamment ceux liés à l'importation et à l'exportation de biens et de services), se trouve à l'intersection des deux premiers thèmes (« consommation et production durables » et « climat, énergie et biodiversité »). Il y a ici <b>risque de conflits d'objectifs</b> entre la présente stratégie et d'autres politiques, telles que la <b>politique commerciale et la politique de la concurrence</b>. La SDD 2030 devrait produire ici une priorisation [UPCI].</p> <p>Les questions de <b>politique de mobilité ou de transport ainsi que de politique d'aménagement du territoire</b>, qui sont importantes pour le développement durable et qui ont fait l'objet de nombreuses discussions et de travaux importants, sont largement exclues de la SDD 2030. Concrètement, les interactions et les dépendances entre les trois thèmes préférentiels et les stratégies et instruments de la politique d'aménagement du territoire, de mobilité et d'infrastructure doivent être prises en compte dans les thèmes préférentiels et les axes stratégiques.</p> <p>[DIRH] <b>La transformation numérique de la société n'est pas suffisamment envisagée</b> de manière globale, comme une réalité qui va profondément modifier la société et qui comprend donc un certain nombre d'enjeux sous l'angle de la durabilité. Elle est évoquée dans le cadre de la production et la consommation de biens, dans celui de la formation ou encore du travail. Appréhender cette transition numérique comme un mouvement global dans le cadre de cette stratégie nous semble pertinent afin de ne pas manquer la cible de certains objectifs, comme par exemple la diminution de la consommation d'énergie, ou encore la question de l'auto-détermination numérique liée par exemple à la gestion des données personnelles, qui est une part de l'auto-détermination telle que décrite au point 4.3.1. Cela permet également de considérer la numérisation comme une réalité qui va accompagner le développement et la mise en œuvre concrète des différents objectifs.</p> <p>[DGMR] Le thème „Climat, énergie, biodiversité“ devrait traiter les aspects concernant les <b>transports</b> de manière plus ambitieuse. [UPCI] La mobilité, qui est un poste presque équivalent des émissions de GES en Suisse par rapport au bâti, n'est pas suffisamment prise en compte.</p> <p>[UPCI] Le paragraphe dédié à la <b>réduction des émissions de gaz</b> à effet de serre (4.2.1, p. 16) repose notamment sur l'argument que <i>"La Confédération crée les conditions-cadres pour que la consommation de combustibles et de carburants fossiles diminue rapidement et de manière significative"</i>. Dans la mesure où la politique climatique peine à atteindre ses objectifs partiels (-20% en 2020 par rapports à 1990) et ne tient pas compte des émissions générées à l'étranger (près de 2/3 des émissions totales), cette affirmation manque véritablement de substance et d'ambition.</p> <p>[UPCI] Concernant le chapitre « Climat, l'énergie et la biodiversité », les <b>co-bénéfices d'une politique climatique</b> en termes de biodiversité, de santé et de qualité de vie ne sont pas suffisamment explicités.</p> <p>[DSAS] Le champ de la <b>santé</b>, 3<sup>e</sup> objectif des 17 ODD n'apparaît bien souvent qu'en filigrane au sein du document, alors qu'il tient un rôle d'importance dans l'économie nationale (11,2% PIB). Si les soins sont actuellement de qualité en Suisse, il n'est pas garanti que cela puisse toujours être le cas dans les décennies à venir. En effet, selon</p>
----------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	<p>la « stratégie santé 2020-2030 » du Conseil fédéral, le maintien de la qualité du système de santé, de son financement et de son accès, est un enjeu d'avenir<sup>1</sup>. De plus, en matière environnementale, un rapport de l'OFEV de 2020 indique que la santé sera touchée de façon toujours plus importante par les changements climatiques et autres problèmes environnementaux, ce qui aura des conséquences économiques et sociales sur le secteur et requerra d'importants investissements d'adaptation<sup>2</sup>. Finalement, par ses propres activités économiques, la santé contribue également à générer des problèmes environnementaux, ce qui nécessite des mesures d'atténuation.</p> <p>Dès lors, une plus grande coordination de la santé avec les trois thèmes préférentiels serait particulièrement bienvenue. En effet, l'état de santé de la population en Suisse dépend de 60 à 80% des politiques sectorielles (ex: environnement, aménagement du territoire, transports) externes au secteur de la santé ainsi qu'aux comportements et caractéristiques génétiques, sociaux et culturels de la population<sup>3</sup>.</p>
<p><b>Question 4</b></p>	<p><b>Avez-vous d'autres remarques d'ordre général sur la stratégie ?</b></p>
<p>Bemerkungen Remarques Commenti</p>	<p><b><i>Durée et évolutivité de la SDD 2030</i></b></p> <p>Contrairement aux précédentes stratégies, la SDD 2030 est conçue pour une durée de dix ans, au lieu de cinq ans. Ceci accroît la prévisibilité administrative, mais réduit la réactivité aux changements à venir. Cela pose notamment la question de la temporalité des priorisations : on fixe ces objectifs prioritaires jusqu'en 2030 ; mais peut-être faudrait-il être plus ouvert quant à une évolution des priorités dans le temps. Dans une stratégie à horizon de dix ans, il convient de montrer comment les objectifs peuvent être mis à jour et complétés si nécessaire (retour de monitoring ou des rapports et ajustement de la stratégie, par exemple sur la base d'un rapport à mi-parcours).</p> <p><b><i>Articulation avec les autres stratégies de la Confédération</i></b></p> <p>Le fonctionnement de la SDD en tant que méta-stratégie ou stratégie transversale par rapport aux stratégies sectorielles doit être expliqué. Les questions du pilotage et des responsabilités ne sont pas suffisamment claires.</p> <p>La question de savoir si la coordination devrait se faire par le biais des structures existantes, qui sont souvent définies par les politiques sectorielles ou si de nouveaux processus devraient être mis en place, reste largement ouverte. Le cadre institutionnel nécessaire à la mise en œuvre de la SDD 2030 devrait dès lors être mieux défini.</p> <p>Les responsabilités doivent être clairement définies : il convient notamment de préciser quelles sont les entités responsables de la mise en œuvre des thèmes préférentiels, des axes stratégiques et des objectifs. Pour ce faire, un simple renvoi au plan d'action est insuffisant.</p> <p>En conséquence, outre la clarification de la responsabilité au niveau de la mise en œuvre, une clarification appropriée est également nécessaire au niveau stratégique. Il convient de définir des instruments, des processus et des mesures appropriés pour assurer la cohérence des politiques et traiter les objectifs contradictoires.</p> <p>[UPCI] Alors que la stratégie propose des <b>objectifs et axes stratégiques</b> au niveau thématique, elle n'en inclut pas <b>au niveau institutionnel</b>. Ceci semble pourtant nécessaire pour la réussite de la stratégie.</p> <p>[DGE-DIREN] Les objectifs énergétiques définis sont en adéquation avec les objectifs de la stratégie énergétique 2050. Cependant, on regrette que les objectifs 2035 aient été conservés dans ce document et qu'ils n'aient pas été adaptés à l'horizon 2030, en</p>

<sup>1</sup> Conseil Fédéral (2020). **Politique de la santé :stratégie du Conseil fédéral 2020-2030. OFSP : Berne.**

<sup>2</sup> OFEV (éd.) 2020 : Changements climatiques à l'étranger – risques et opportunités pour la Suisse. Résumé. Office fédéral de l'environnement, Berne. Info Environnement no 2002.

<sup>3</sup> Conseil Fédéral (2020). **Politique de la santé :stratégie du Conseil fédéral 2020-2030. OFSP : Berne.**

	<p>particulier au vu que cette dernière date est clairement définie et identifiée dans les perspectives énergétiques 2050+, document paru en novembre 2020.</p> <p><b>Axes stratégiques internationaux.</b></p> <p>[SSCM] L'existence de ces sections de chapitres portant sur des axes stratégiques internationaux est à saluer, compte tenu du fort impact de la Suisse sur le développement durable international. C'est une avancée considérable comparé aux stratégies précédentes.</p> <p>[DGMR] On relève que la Confédération se dote de lignes directrices en cohérence avec celles édictées au niveau mondial dans le cadre de la démarche d'Agenda 2030 de l'ONU, ayant pour ambition de construire une société au fonctionnement durable. On en comprend et partage l'esprit, mais constate que les actions qui devraient résulter de cette stratégie tardent à se mettre en place avec une intensité à hauteur de l'importance des enjeux climatiques.</p> <p>[DFJC] La Stratégie est basée sur le paradigme économique dominant fondé sur le principe de la croissance. Dans une large mesure, ce paradigme ignore les effets négatifs de la mondialisation, notamment la surexploitation des ressources naturelles, l'accroissement des inégalités, la pollution et la vulnérabilité croissante aux crises économiques, sociales et sanitaires. Certes, la stratégie reconnaît ces différents défis mais, en s'appuyant sur les outils de l'économie classique, risque de maintenir les tendances plutôt que de les infléchir. Il est ainsi difficile de comprendre de quelle façon les conflits d'intérêts listés seront traités à l'aune de ce paradigme qui ne permet pas, de fait, de prendre en considération de façon équivalente, équilibrée et intégrée les deux autres pôles du développement durable. Cette orientation transparait particulièrement dans la vision utilitariste de la biodiversité dans le chapitre 4.2, ainsi que dans le fait que la prospérité et la qualité de vie ne sont pas dissociées de la croissance. D'ailleurs, nulle définition n'est donnée du bien-être poursuivi par certains objectifs de la stratégie. A défaut, il est donc admis que le paradigme sur lequel se base cette stratégie est fondé sur la croissance du PIB, au contraire d'indicateurs qui soutiendraient et mesureraient le bien-être plutôt que la croissance économique et le profit (malgré l'existence du système d'indicateurs MONET). Au niveau des ambitions, ceci se traduit par des objectifs où la productivité économique est préservée et où la pesée des intérêts sociaux et écologiques est faite dans « la mesure du possible ». De plus, des horizons d'objectifs pour la biodiversité à 2040 et 2050 n'encouragent pas à un changement d'ici à ces échéances et repoussent leur concrétisation hors du cadre temporel de l'Agenda 2030.</p>
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## 2. Questions spécifiques

Vous pouvez utiliser le tableau ci-dessous pour faire vos commentaires spécifiques et propositions de modifications. Nous vous prions d'indiquer avec précision les passages concernés (par exemple « objectif 7.3 » ou « axe stratégique international »).

<b>Résumé exécutif</b>
[UPCI] Etant donné qu'une complète maîtrise des répercussions des changements climatiques est impossible, nous proposons de remplacer « maîtriser les » avec « s'adapter aux » répercussions des changements climatiques (également applicable au chapitre 4.2).
<b>1. Introduction</b>
<b>2. L'Agenda 2030 pour le développement durable</b>

### ***Processus de formulation d'un Agenda 2030***

La résolution de l'ONU *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030* distingue très explicitement (au paragraphe 55) deux choses pour la formulation de stratégie nationale : D'une part les ODD sont « *intégrés et indissociables [...] et applicables universellement* » et d'autre part les cibles qui doivent être transposées dans le contexte national « *pour répondre aux ambitions mondiales tout en tenant compte [des] spécificités* ».

Dans la SDD 2030, il manque pourtant les cibles (sous-objectifs) suisses. Une vue d'ensemble de toutes les cibles transposées dans le contexte national devrait être publiée en annexe ou au moins sur Internet pour comprendre les implications concrètes de cette stratégie sur les politiques sectorielles.

### **3. Lignes directrices pour la politique fédérale**

La SDD 2030 ne contient aucune définition de la « conception fédérale de la durabilité ». Il convient de l'intégrer – en bref –, par analogie avec la SDD 16-19, au chapitre « 3 Lignes directrices ».

[UPCI] L'opérationnalisation de ces lignes directrices, notamment celle concernant l'objectif d'« accroître la cohérence politique en vue du développement durable », nécessitera des outils concrets. Nous proposons de davantage élaborer ce point, qui est d'une importance cruciale pour la réussite de la stratégie.

### **4. Thèmes préférentiels**

### **Ambition générale**

La SDD 2030 ne contient pas grand-chose de vraiment nouveau et de visionnaire ; la plupart des objectifs étant déjà présents dans d'autres stratégies ou dans des bases juridiques. Et dans certaines parties du document, les orientations et objectifs retenus sont peu ambitieux et semblent basés sur le plus petit dénominateur commun (voir ci-dessous).

Les objectifs de la SDD 2030 sont en partie peu ambitieux, surtout si l'on considère que ceux-ci sont fixés pour les dix années à venir.

Dans certains cas, les objectifs ne semblent pas (encore) suffisamment adaptés au contexte suisse ou sont en deçà des objectifs de l'Agenda 2030 : notamment les objectifs relatifs aux cibles 2.1, 1.2. Dans la mesure du possible, il s'agirait de définir des objectifs qui soient davantage visionnaires. La SDD 2030 aurait pu être utilisée formuler des objectifs plus modernes et plus ambitieux.

### **Priorisation des objectifs**

La priorisation retenue mériterait d'être accompagnée de mécanismes permettant d'intégrer ces objectifs dans les politiques sectorielles existantes, respectivement d'interroger leur pertinence sous cet angle. Concrètement on ne sait pas comment cela va se faire.

Cette priorisation questionne le caractère indissociable des ODD selon la résolution de l'ONU. En effet, une plus-value majeure de la démarche retenue par les Nations Unies est d'adopter une approche systémique qui met en lumière les arbitrages nécessaires à un développement durable. Or, la priorisation proposée par la Confédération réduit largement la valeur de cette approche.

### **Formulation des objectifs**

La formulation d'une majorité des objectifs reste très ouverte, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas définis dans le temps ni mesurables. Dans certains cas, ils ne précisent qu'une direction mais aucune valeur-cible. Dès lors, il n'est pas possible de vérifier l'atteinte de ces objectifs.

Par conséquent, il conviendrait d'affiner la formulation des objectifs suivants selon les critères SMART : 12.8, 12c, 12.2a, 8.4, 8.2, 12.4, 12.3 (année de référence manquante), 13.1, 11b, 13.3, 7.1, 15.8, 6.6, 3.8., 11.1 (année de référence manquante), 4.3, 10.7, 10.2, 11a, 5.4, 8.5b (année de référence manquante), 5.2.

### **Articulation entre les thématiques**

Dans les derniers paragraphes des introductions aux thèmes préférentiels (4.1, 4.2, 4.3), les interconnexions et conflits d'intérêts entre les thèmes préférentiels sont mis en évidence et une approche « transparente » de ceux-ci est postulée. Il n'est pas clair à qui cette demande est adressée. Il convient de clarifier ce point et de renforcer les interactions et les interdépendances. Les interconnexions devraient être identifiées de manière méthodique et transparente, et en particulier les questions de cohésion sociale doivent être plus incluses dans le chapitre sur la consommation et la production durables. En outre, il convient de définir des approches pour traiter les interconnexions à l'avenir.

Les groupes de contact ou les groupes cibles externes à la Confédération devraient être plus clairement identifiés. Il ne devrait pas y avoir de référence générale aux « acteurs », à « l'économie », aux « entreprises » ; ceux-ci devraient plutôt être identifiés et nommés aussi explicitement que possible afin qu'ils se sentent concernés et contribuent à la mise en œuvre de la SDD 2030.

## **4.1 Consommation et production durables**

[SPEI] L'innovation est mentionnée à plusieurs reprises dans ce thème mais elle n'est pas clairement définie. Pourtant, le potentiel d'innovation durable dans le secteur est bien là, notamment dans les domaines de l'agriculture, de la nutrition, du transport ou encore du packaging.

### **4.1.1 Favoriser des modes de consommation durables**

[DFJC] La stratégie prend le parti que le consommateur-riche est libre de ses choix, sans considérer les choix collectifs réalisés en amont qui influencent ces choix individuels. Il est prouvé scientifiquement qu'il ne suffit pas d'être informé pour modifier ses choix de consommation ou passer à l'action. Si toutefois ce changement individuel a lieu, il n'est pas acquis qu'il parvienne à influencer sur les changements collectifs souhaités. Il ne peut pas plus être garanti que les changements techniques ou numériques parviennent à réduire les externalités négatives de notre consommation ; ce serait bien plutôt le contraire, l'effet rebond étant plus que probable. Les modes de consommation durables représentent un défi socioculturel et sociopolitique. Nous en revenons ainsi aux considérations générales sur la nécessité d'introduire des notions de sobriété dans cette stratégie, un nouveau paradigme qui pourrait être soutenu par une réflexion participative, scientifique, culturelle et politique plus forte.

[UPCI] Dans le paragraphe relatif à l'axe stratégique « *Éviter les impacts négatifs dus aux subventions ou aux allègements fiscaux favorisant les agents énergétiques fossiles en les réduisant ou en les réorientant* » (p.9), il serait souhaitable de non seulement mentionner l'étude des effets négatifs, mais également les actions qui devraient s'en suivre pour éviter ces effets. De plus, [DGE-DIREN] l'objectif ainsi défini, sur un périmètre qui est de la compétence de la Confédération, devrait être plus ambitieux et en cohérence avec l'objectif international sur cette thématique, ou la Suisse « *s'engage en faveur de la réduction et de l'abandon des subventions aux énergies fossiles au niveau international* ». On pourrait s'attendre à ce que la Suisse abandonne toutes subventions, directes et indirectes, aux énergies fossiles au niveau national d'ici 2030.

#### **4.1.2 Assurer la prospérité et le bien-être en préservant les ressources naturelles**

[UPCI] Globalement, ce chapitre apparaît comme inadapté à une stratégie dédiée à la durabilité. Dans la mesure où la stratégie de durabilité prétend vouloir répondre à la multitude de problèmes sociaux et environnementaux, il importe de se rappeler que ces problèmes sont étroitement liés aux dysfonctionnements du système économique en vigueur. Dès lors, la stratégie de durabilité ne peut raisonnablement être fondée sur les mêmes schémas économiques que ceux à l'origine du problème. Le modèle productiviste-consumériste d'après-guerre avec ses idéaux de croissance, de concurrence et de compétitivité est directement en cause lorsqu'il s'agit de responsabilité, notamment environnementale et sociale. S'il est vrai que les idées de dématérialisation de l'économie, de découplage et d'économie circulaire sont séduisantes, les difficultés de concrétisation de ces concepts et les piètres bénéfices observés nous rappellent qu'ils ne constituent pas des arguments suffisants pour soutenir la croissance, qu'elle soit dite « verte » ou « durable ». Au même titre que la diversité (biologique et sociale) constitue un socle fondamental de cette stratégie, celle-ci devrait également envisager le pilier économique sous l'angle de la diversité, en soutenant les objectifs de prospérité et de bien-être par des modèles économiques aussi diversifiés que complémentaires.

[SPEI] p. 10, la définition de l'économie circulaire est incomplète. Il manque notamment les notions de réparation, de réutilisation ou encore de développement de nouveaux modèles d'affaires (économie du partage par exemple). Globalement, ce chapitre est très centré sur l'optimisation de la production, ce qui implique une certaine linéarité, et pas assez sur les notions de durabilité et de circularité.

[SSCM] p. 9 « *Or la consommation mondiale croissante de ressources pousse la stabilité du climat et les écosystèmes dans leurs derniers retranchements.* » Commentaires : La stabilité du Climat n'est déjà plus assurée. Cette phrase est scientifiquement fautive. Voir aussi page 15, section 4.2.1, où cela est clairement expliqué.

p. 10 : « *la Confédération élabore des images cibles et des objectifs mesurables pour des modes de consommation et de production durables.* » Commentaires : Nous ne comprenons pas à quoi il est fait allusion ici. Quelles sont ces images cibles, et pourquoi évoque-t-on des objectifs mesurables alors que des objectifs (difficilement mesurables) ont déjà été exposés en bas de la page précédente ? Cet axe stratégique est d'ailleurs censé y répondre. Ce n'est donc pas clair pour nous.

p. 10 : « *La Confédération crée le cadre légal requis pour que les entreprises élaborent toutes les données nécessaires concernant les propriétés dangereuses des produits chimiques qu'elles fabriquent, importent ou mettent sur le marché, ainsi que les informations requises sur la manière de les manipuler en toute sécurité, puis les mettent à disposition des utilisatrices et utilisateurs sous une forme appropriée.* » Commentaires : Nous nous demandons si ces bases ne sont pas déjà existantes et établies en partie dans l'ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM). Il nous semblerait correct d'y faire une allusion, de la même manière qu'une application plus large des principes inscrits dans la loi sur la protection de l'environnement (LPE) est mentionnée 3 paragraphes plus haut. Sinon, on a l'impression qu'absolument rien n'a été déjà fait en matière de protection contre les produits chimiques.

#### **4.1.3 Accélérer la transition vers des systèmes alimentaires plus durables en Suisse comme à l'étranger**

[DFJC] Le renforcement de la formation de base et de la formation continue en matière de systèmes alimentaires durables est capital, en particulier au niveau fédéral. À ce titre, il est essentiel qu'une responsabilité soit prise et qu'un renforcement concret soit envisagé par les associations professionnelles, les OrTra et l'IFFP. Les ordonnances de formations délimitant les métiers et exigences enseignables au travers de la formation professionnelle initiale sont de la stricte compétence des autorités fédérales.

[DSAS] Il est important de développer l'aspect synergétique de l'alimentation durable avec le maintien en santé de la population (co-bénéfice). Une meilleure alimentation de la population contribue à la réduction de la morbidité et de la mortalité.

[SSCM] Pages 12 et 13 : Commentaires : Les verbes "*soutient*" et "*aide*" reviennent à plusieurs reprises dans les axes stratégiques de cette page. Que signifient-ils exactement ? Impliquent-ils une contribution financière ou par d'autres ressources ? Il faudrait préciser pour contenir et clarifier les attentes des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des politiques mentionnées.

[DGAV] L'agriculture, notamment, est concernée par de nombreux enjeux de durabilité et de grands efforts sont attendus de cette branche. Toutefois le projet mis en consultation ne traite pas de la contrepartie financière indispensable à la réalisation de ces efforts. Par ailleurs, les conséquences pour les cantons ne sont pas chiffrées alors qu'il est à prévoir qu'une augmentation de ressources financières, respectivement en personnel sera nécessaire à la réalisation des objectifs.

#### **4.1.4 Renforcer la responsabilité des entreprises en Suisse et à l'étranger**

[SSCM] Page 13 : « *Les entreprises basées et/ou actives en Suisse mettent en œuvre une conduite responsable* » Commentaires : cet objectif nous semble flou, difficilement mesurable et encore moins comparable (entre entreprises).

## **4.2 Climat, énergie, biodiversité**

[UPCI] Il nous paraîtrait judicieux d'intégrer un paragraphe sur les liens étroits entre ces politiques sectorielles et les co-bénéfices afin de mettre en valeur ces derniers. Il n'y a pas que des conflits d'intérêt.

[SPEI] Le terme d'« efficacité énergétique » devrait être préféré à celui d'« efficience énergétique » car il implique de parvenir à un maximum de résultats avec un minimum de ressources.

### **4.2.1 Réduire les émissions de gaz à effet de serre et maîtriser les répercussions des changements climatiques**

[DGE DIREN] Objectifs : préciser 2030, l'année de référence étant 1990. Une cohérence de la date des objectifs est souhaité (2030 et non 2035), ceci pour une cohérence et une clarté du message.

[UPCI] Etant donné l'ampleur de la crise climatique, les objectifs actuels de la Suisse sont susceptibles d'évoluer avant 2030 et nous proposons dès lors rajouter la phrase « Ces objectifs pourraient être revus à la hausse ».

Il convient de **reformuler** la fin du 3e paragraphe : Au lieu de dire "afin d'atténuer ces conséquences, il faut s'adapter aux répercussions des changements climatiques en augmentant la résilience", il s'agirait d'insister sur la nécessité de réduire prioritairement les émissions, car l'adaptation aux changements climatiques ne sert à rien sans véritable stratégie de réduction (mitigation). A ce titre, il conviendrait de respecter la terminologie usuelle : l'atténuation vise la réduction des émissions ; l'adaptation vise la mise en place de mesures visant à limiter les conséquences des changements climatiques.

Il paraît utile d'ajouter un paragraphe concernant la mobilité explicitant son impact en termes d'émission de GES sur le climat et la pollution de l'air, notamment l'impact des particules fines sur la santé publique. De plus, [DGMR] nous proposons de renforcer la prise en compte de la nécessaire adaptation du système de mobilité dans le paragraphe « Objectifs ».

Pour l'axe stratégique nous proposons la formulation suivante : « La Confédération crée les conditions-cadres nécessaires pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 au plus tard. Reconnaissant l'ampleur de la crise climatique et afin de garder un maximum de marge de manœuvre pour l'adaptation des systèmes et des infrastructures, elle vise une diminution rapide et significative de la consommation de combustibles et de carburants fossiles (secteur du bâti, de la mobilité, de l'industrie et de l'agriculture) pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES de 50% au minimum en 2030 (par rapport à 1990) et la neutralité climatique en 2050».

[DSAS] (c) *Aménager les milieux bâtis de manière à les rendre résistantes et durables* »

La santé n'est pas reconnue dans le document en tant que secteur contribuant au problème climatique et environnemental, alors qu'il est le sixième secteur le plus émetteur en GES<sup>4</sup> et serait responsable de plus de 5,9% des émissions nationales<sup>5</sup>. Si en Suisse les mesures d'atténuation sont encore peu développées en matière sanitaire, à l'internationale elles sont en plein essor avec de multiples initiatives. En outre, il serait nécessaire de lier de façon plus importante la question des transports avec la santé, notamment la mobilité douce (co-bénéfice environnemental et sanitaire). Le document reconnaît à contrario l'importance des impacts des changements climatiques sur la santé et la nécessité d'adopter des mesures d'adaptation dans le milieu du bâti et des infrastructures, même s'il ne spécifie pas sa relation avec la question sanitaire<sup>6</sup>.

[SSCM] Page 15 : « *Près de deux tiers de l'empreinte écologique de la Suisse liée aux gaz à effet de serre sont générés à l'étranger.* » Commentaires : ces chiffres ne tiennent pas compte de l'impact de la place financière suisse (évoqué comme très fort dans les pages qui suivent ainsi qu'en p.25). Il faut le préciser en adaptant la phrase.

Page 16 : « *Elle crée les conditions-cadre légales requises à cet effet, encourage de manière équivalente toutes les mesures de réduction des risques et soutient le monitoring continu des changements ainsi que l'établissement de bases de connaissances concernant les dangers et les risques.* » Commentaires : Il est à notre avis étrange d'encourager "de manière équivalente" toutes les mesures, alors qu'il est clair que certaines mesures peuvent réduire beaucoup plus les risques que d'autres...

Page 16 : « *Elle coordonne aussi, à tous les niveaux de l'État et de la société, les mesures prises pour prévenir les événements, les maîtriser, réduire leurs conséquences et assurer le retour à la normale.* » Commentaires : un retour à la normale n'est pas toujours possible. Nous mentionnerions plutôt le terme de "remise en état de fonctionnement".

#### **4.2.2 Diminuer la consommation d'énergie, utiliser l'énergie de manière efficace et développer les énergies renouvelables**

[DGE DIREN] En cohérence avec la date des objectifs du document mis en consultation, les objectifs énergétiques doivent être reformulés pour 2030.

<sup>4</sup> Frischknecht, R., Nathani, C., & Stolz, P. (2015). Environmentally Extended Input-Output Table for Switzerland 2008—Greenhouse Gas Emissions (Carbon Footprint). *Federal Office for the Environment, treeze, Rütter Soceco*.

<sup>5</sup> Pichler, P. P., Jaccard, I. S., Weisz, U., & Weisz, H. (2019). International comparison of health care carbon footprints. *Environmental Research Letters*, 14(6)

<sup>6</sup> Conseil Fédéral (2020). Politique de la santé : stratégie du Conseil fédéral 2020-2030. OFSP : Berne.

[SSCM] Page 17 : « *Par rapport à l'année 2000, la Suisse vise à réduire de 43 % la consommation moyenne d'énergie par personne et par année d'ici à 2035, et à diminuer de 13 % la consommation moyenne d'électricité.* » Commentaires : Dans le chapitre 4.2.1 en p.15, l'année de référence est 1990. Nous pensons qu'il serait judicieux d'avoir toujours la même année de référence.

Page 18 : « *Dans la consommation énergétique globale la proportion d'énergies renouvelables présentant un bon rapport coût-efficacité ne cesse d'augmenter.* » Commentaires : Les chiffres donnés dans la suite de ce paragraphe devraient correspondre à des proportions plutôt que des données énergétiques brutes, si l'objectif ici est bien d'augmenter la proportion d'énergies renouvelables.

[UPCI] Consommation d'énergie :

Il nous apparait que les enjeux liés à la mobilité devraient être mis en exergue, par exemple en :

- définissant des objectifs pour la mobilité (par exemple pour le report modal : inverser la tendance entre le transport individuel motorisé (25% des transports) et les transports en commun (75% des transports).
- ajoutant la mention de la mobilité dans l'un des axes stratégiques: « Diminuer la consommation d'énergie par une mobilité durable (report modal, développement de mobilité innovante, transport des biens et services, etc.) »

[DGMR] Le document indique que « *depuis 2000, si l'on fait exception du domaine des transports, une stabilisation globale de la consommation d'énergie se dessine en Suisse. [...] Abaisser la consommation d'énergie dans le domaine des transports en dépit des besoins considérables en mobilité et de la hausse du trafic qui en résulte sera toutefois très difficile.* » Il semble ressortir de ce paragraphe que le domaine des transports devrait être considéré comme une exception acceptable en matière de réduction de la consommation d'énergie et qu'en conséquence la hausse des besoins en mobilité serait inéluctable. On s'interroge sur la compatibilité de ce postulat avec les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre retenus par la Confédération. Confirmer ce postulat constituerait un aveu d'échec. Les transports doivent ainsi faire l'objet d'une attention particulière, au même titre que les autres domaines, et d'objectifs définis à hauteur de l'enjeu. En matière de transport, dans la première génération de son plan climat, le canton de Vaud a adopté une stratégie reposant sur les trois piliers suivants : en premier lieu, un report modal de la voiture vers les transports publics et la mobilité douce, puis, une nécessaire réduction des besoins de mobilité et des distances parcourues, et enfin, pour les trajets devant être réalisés en voiture, des solutions de mobilité individuelle décarbonées.

Proposition : modification de la dernière phrase du 1er § pour inclure la notion de plan de mobilité, car dans l'esprit de l'Agenda 2030, le simple constat d'un trafic galopant n'est ni satisfaisant, ni réel, notamment dans les agglomérations où le trafic baissait avant la COVID ! De plus le télétravail est une des alternatives qui ont fait baisser le trafic. Proposition de modification : « Bien que les besoins de mobilité semblent aller en augmentant avec la hausse du trafic qui en résulterait<sup>45/46</sup>, la Confédération soutient les plans de mobilité d'entreprise et de vraies alternatives pour diminuer la part du trafic motorisé. »

[SPEI] il manque ici un aspect lié à l'innovation, notamment en termes d'efficacité énergétique. Par exemple, il ne suffit pas de réduire la consommation énergétique des bâtiments. Ces derniers doivent également devenir plus efficaces et produire de l'énergie permettant d'alimenter leur propre consommation tout en réinjectant le surplus dans le réseau. Là aussi, un grand nombre de start-up et d'instituts de recherche travaillent sur ces domaines et proposent des innovations technologiques, que ce soit dans les domaines de l'efficacité énergétique ou de la production d'énergie.

#### **4.2.3 Conserver, utiliser de manière durable, favoriser et restaurer la diversité biologique**

[UPCI] Le premier paragraphe prend une tournure particulièrement "utilitariste" qui semble inappropriée dans ce document. Il convient de remplacer la phrase « Cela permet à l'économie et à la société d'utiliser les services écosystémiques et les paysages de manière durable » par « La diversité biologique constitue une base essentielle au maintien du tissu vivant sur terre, base sur laquelle repose radicalement l'existence et le fonctionnement des sociétés humaines ». Le deuxième paragraphe semble promouvoir le développement de métaux lourds, microplastiques, etc. et mérite aussi d'être reformulé.

Il faudrait par ailleurs donner des objectifs clairement définis pour la restauration des sols.

[DGE DIREN] Reformuler le 3<sup>e</sup> § : « *La protection, la conservation et la promotion de la biodiversité peuvent induire des conflits d'intérêts avec d'autres activités (agriculture, l'urbanisation ou les infrastructures énergétiques, par exemple).* » Les infrastructures énergétiques doivent clairement être stipulées. De plus, la notion d'arbitrage devrait être introduite. Finalement, dans les axes stratégiques, lettre b, la planification énergétique doit également être stipulée au même titre que l'agriculture, l'économie forestière et le développement territorial.

#### **4.3 Egalité des chances**

##### **4.3.1 Encourager l'autodétermination de chacune et chacun**

[DFJC] La numérisation est prise comme un moteur de changement structurel et la Stratégie axe la formation numérique sur les compétences et les connaissances requises dans l'économie. Cet approche est axée uniquement sur un point de vue utilitariste ; pour se prémunir des risques liés à la numérisation, que la stratégie relève, il est crucial de viser également une formation mettant l'accent sur une citoyenneté numérique. Cette approche complémentaire viserait un réel encouragement à l'autodétermination de chacun-e.

Le Canton s'aligne avec la Confédération sur les points a et d, en ayant inscrit dans ses chantiers prioritaires une école inclusive et la valorisation de la formation professionnelle, y compris auprès des adultes. C'est pourquoi le Canton réitère son soutien à la proposition de majorité de la CSEC-N d'augmenter le budget en faveur de la formation continue à des fins professionnelles (message FRI 2021-2024).

La Stratégie fédérale ne retient que la cible 4.3. Il peut être questionné le fait que la cible 4.5 ne soit pas ici également retenue comme objectif central pour atteindre l'égalité des chances dans l'accès à la formation. Cette cible aurait sinon sa place au chapitre 4.3.2 – Assurer la cohésion sociale.

[DSAS] (b) *Augmenter les chances de vivre en bonne santé et renforcer l'accès aux soins à un prix abordable.* L'accès à des soins de qualité pour chacun et chacune est reconnu comme un aspect potentiellement problématique dans un avenir proche. Les solutions esquissées sont pertinentes : encouragement de la santé publique et environnementale afin de réduire les risques de développer une maladie. Toutefois, le document n'adresse pas d'autres facteurs d'importance, tels que le vieillissement de la population, le progrès technologique, le gaspillage des ressources qui nuisent également à la durabilité du système.

##### **4.3.2 De la cohésion sociale**

[DGMR] Axe stratégique (b) *Assurer l'inclusion des personnes handicapées.* Ajouter en fin de § : « Avec les cantons, elle prend des mesures pour éliminer les obstacles en veillant notamment à ce que les principes de l'accessibilité universelle soient appliqués de manière systématique, notamment dans le domaine du numérique et de l'accès aux transports publics ».

##### **4.3.3 Assurer l'égalité effective entre les femmes et les hommes**

#### **5. Les moteurs du développement durable**

### 5 Les moteurs du développement durable

La question de la valeur ajoutée de ce chapitre se pose. Il est difficile de comprendre quelle fonction sera assignée aux « moteurs du développement durable » dans la SDD 2030.

Les rôles et les fonctions des « moteurs du développement durable » doivent dès lors être définis au début du chapitre (comment la Confédération veut-elle traiter les moteurs ? Comment seront-ils inclus ?).

Les liens entre les thèmes préférentiels et les moteurs du DD devraient être mieux définis. Il convient également d'examiner si les ONG ou la société civile, l'agriculture et le niveau individuel (cf. par exemple la taxe sur les billets d'avion) ne sont pas également des moteurs essentiels de la SDD 2030.

Le rôle de la Confédération par rapport aux trois moteurs est décrit différemment. En particulier, cette description manque pour le moteur « Contribution de l'économie ». Elle doit être complétée.

#### 5.1 Contribution de l'économie

[UPCI] Dans ce chapitre, on retrouve systématiquement les arguments de croissance durable (qui est une notion paradoxale par définition), de performance, de concurrence et de compétitivité, de progrès et d'innovation comme unique voie d'assurer la stabilité, la diversité et la santé économique. Il serait souhaitable que la présente stratégie saisisse l'occasion pour présenter et soutenir d'autres modèles économiques, notamment d'économie circulaire.

[SSCM] Page 28 : « *En contrepartie, l'économie privée est invitée à définir des objectifs ambitieux pour ses propres contributions au développement durable et à faire part des progrès réalisés en la matière.* » Commentaires : cette phrase est très vague et sans aucun cadre, difficile à mesurer et à comparer. Il y a notre avis de faibles chances d'atteindre un résultat concret.

#### 5.2 Durabilité sur le marché financier

[UPCI] Il faut rappeler ici que le marché financier constitue actuellement un des principaux leviers de la non-durabilité en vigueur.

#### 5.3 Formation, recherche et innovation

[DFJC] L'importance de la formation comme moteur du changement nécessite d'inscrire de façon plus explicite la durabilité dans les plans d'études fédéraux, en prenant en compte les expériences d'intégration de l'éducation en vue d'un développement durable de cette dernière décennie, qui témoignent d'une intégration de loin pas suffisante en regard des défis attendus et du rôle donné à la formation. La durabilité doit non seulement être légitimée comme une priorité transversale irriguant l'ensemble du système de formation, mais les moyens nécessaires doivent être déployés pour que cette intention ne reste pas lettre morte (en particulier dans les plans d'étude de compétence fédérale). A ce titre, la cible 4.7 est absolument cruciale, mais n'a pas été retenue dans cette stratégie.

Au vu de l'importance de la formation, de la recherche et de l'innovation, le Conseil fédéral devrait renforcer la recherche et l'éducation interdisciplinaires en vue de la durabilité pour en faire un domaine autonome d'encouragement et le doter de ressources nettement plus importantes qu'actuellement.

[SPEI] Il serait opportun de mettre en évidence l'enjeu de l'éducation numérique dans ce chapitre.

### 6. Exemplarité de la Confédération

[SPEI] Proposition d'ajouter un sous-chapitre « La Confédération comme pionnière de l'innovation ». Au sein de la promotion économique, les PME et start-up rapportent souvent la frilosité des collectivités publiques à utiliser les solutions novatrices qu'elles développent. Nombre d'entreprises locales doivent alors se résoudre à aller chercher leurs premiers clients publics ou institutionnels à l'étranger, souvent avec plus de succès que dans leur propre pays.

#### 6.1 La Confédération comme acheteuse

#### 6.2 La Confédération comme propriétaire d'entités autonomes

#### 6.3 La Confédération comme investisseuse

## 6.4 La Confédération comme employeuse

## 6.5 La Confédération comme utilisatrice de ressources naturelles

[SSCM] Pages 31 et 32 : « Ainsi, il souhaite que d'ici à 2030, l'administration fédérale réduise ses émissions de gaz à effet de serre en Suisse de 50 % par rapport à 2006, et le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) d'au moins 40 % par rapport à 2001. » Commentaires : dans le chapitre 4.2.1 en p.15, l'année de référence est 1990. Plus loin, la référence est 2000. Nous pensons qu'il serait judicieux d'avoir toujours la même année de référence.

## 7. Coopération et partenariats pour la mise en œuvre de la stratégie

### 7.1 Organisation au sein de l'administration fédérale

[DFJC] Aucun mécanisme n'est esquissé qui permettrait au Comité directeur Agenda 2030 de réaliser des pesées d'intérêts et de proposer au Conseil fédéral des solutions allant dans le sens du développement durable.

[SSCM] Page 32 : « Les services fédéraux mettent à disposition les ressources en personnel et les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 dans le cadre des budgets approuvés. Si des ressources supplémentaires sont requises, la demande en est faite dans le cadre de la procédure budgétaire ordinaire. » Commentaires : Les informations quant au financement de cette stratégie au niveau fédéral sont très claires ici. Il faudrait le même genre de phrase pour ce qui touche de son financement au niveau cantonal (totalement absent du chapitre suivant 7.2).

### 7.2 Coopération avec les cantons et les communes

Cette stratégie, tant dans son élaboration que dans son contenu, démontre un déficit de coopération et de coordination. A ce sujet, il est essentiel de rappeler le cadre constitutionnel concernant la répartition des compétences (subsidiarité).

Les Cantons et les communes détiennent les compétences formelles de mise en œuvre de nombreuses politiques sectorielles concernées par cette stratégie fédérale. Cette SDD 2030 est une stratégie de la Confédération destinée à orienter son action dans le cadre de ses politiques publiques et de son ménage interne. En absence de base légale qui institue un fédéralisme d'exécution en matière de durabilité, les Cantons restent seuls compétents dans leurs domaines d'action. D'autre part, il nous importe de rappeler que la marge de manœuvre des communes est régie par le droit cantonal.

Relevons aussi qu'en matière de durabilité, la majorité des Cantons latins ont déjà validé ou sont en cours de préparation de leur propre stratégie de durabilité sur la base du cadre de référence commun de l'Agenda 2030 international. La stratégie fédérale mise en consultation ne saurait s'y substituer et devrait pouvoir les renforcer.

Pour corriger ce point fondamental de l'articulation des compétences des correctifs doivent être construits et institutionnalisés. Toutefois il s'agira d'action a posteriori qui auraient mérité d'être traitées très en amont. Ces déficits démontrent l'inadéquation de cette stratégie avec le contexte institutionnel dans lequel elle est sensée produire des effets.

### 7.3 Coopération avec la société civile, l'économie et les sciences

### 7.4 Communication

## 8. Monitoring et compte rendu

## 8.1 Monitoring du développement durable

## 8.2 Compte rendu

### ***Monitoring et compte rendu***

Les explications concernant le compte rendu sur la SDD 2030 ne sont pas claires. Selon le texte, seul l'Agenda 2030 fait l'objet d'un compte rendu, mais pas la SDD 2030. Il n'y a aucune information sur la manière dont la réalisation des différents objectifs doit être contrôlée.

La description du compte rendu doit faire la distinction entre le rapport national à l'attention de l'ONU, le rapport d'avancement ou intermédiaire sur la SDD 2030 et l'évaluation de la SDD 2030.

Il importe aussi que les partenaires en Suisse et, idéalement, le Parlement fédéral, soient régulièrement informés de l'état du développement durable en Suisse.

Une description plus détaillée des mesures de suivi de la mise en œuvre de la stratégie devrait être ajoutée. Les responsabilités et les compétences sont à clarifier.

[DFJC] Concernant la législature actuelle, il n'est pas mentionné si et quand un plan d'action comprenant les mesures pour réaliser les objectifs de la stratégie sera défini. Attendre le début de la prochaine législature amènerait un premier plan d'action à 2024, soit 6 ans avant l'échéance de l'Agenda 2030.